



Commune de La Sagne

INFO POPULATION

Le Conseil communal communique les informations suivantes :

Conseil général

En séance ordinaire du 22 juin 2026, le Conseil général a approuvé les comptes 2025, qui affichent un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 576'726.25.

Un crédit de CHF 295'000.- pour la réfection de la route de Sommartel et l'abornement du tronçon communal a également été accepté.

Composition du bureau du Conseil général pour l'année 2026-2027

M. Pascal Oppliger, président

M. Boris Monard, vice-président

Mme Mary France Soguel, secrétaire

M. Thierry Coita, vice-secrétaire

M. Johnny Schneiter et M. Bastien Ducommun, questeurs

Organisation du Conseil communal pour l'année 2026-2027

Mme Corinne Haesler, présidente

Mme Manuela Sauser, vice-présidente

M. Yannick Bart, secrétaire

M. Fritz Schmid, vice-secrétaire

M. Charles Häsler, membre

Toutes les informations relatives aux séances du Conseil général peuvent être obtenues en s'adressant à l'administration communale ou en consultant le site internet de la Commune.

Plan canicule

Dans le cadre du Plan Canicule mis en place pour veiller à la santé et au bien-être des personnes les plus vulnérables face aux fortes chaleurs, la Commune propose un dispositif de **contact téléphonique** pour les habitants de plus de 75 ans.

Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale. Notre personnel les contactera en période caniculaire et rappellera les bons gestes à adopter pour se protéger des températures élevées.



Taille des arbres et haies

Conformément aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports et selon le règlement communal de police en vigueur, les branches d'arbres et haies pouvant pénétrer dans le gabarit d'espace libre des voies publiques qui masquent la signalisation routière, qui surplombent les routes communales et cantonales ainsi que les trottoirs à moins de 4,50 mètres de hauteur et à 1 mètre du bord de la chaussée, doivent être coupées ou taillées.

Un délai échéant au **31 juillet 2026** est imparti aux propriétaires pour procéder ou faire procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi la Commune confiera ces travaux à une entreprise, aux frais des propriétaires.

Système d'aide auditive

Suite à l'appel à projets en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap lancé par le Canton, la Commune a installé un système d'aide à l'écoute portable haute fréquence pour que les personnes appareillées puissent mieux entendre lors des diverses manifestations organisées à la salle de spectacles. Environ 50% des coûts ont été subventionnée par le Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

Nous souhaitons à toutes et à tous un bel été 2026.



Le Conseil communal

Contacts administration communale de La Sagne

Téléphone : 032 931 51 06

E-Mail : commune.lasagne@ne.ch / <http://www.lasagne.ch>

Horaire du bureau communal

Lundi – mercredi – vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi – jeudi : Fermé toute la journée



Du 6 juillet 2026 au 7 août 2026 le bureau sera uniquement ouvert lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 11h30

En dehors de l'horaire ci-dessus, possibilité de prendre rendez-vous en contactant préalablement le bureau communal.

